François KORBER

pièce n° 16

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **demande d'audience**

Madame la Directrice,

Ne souhaitant pas vous déranger inutilement, je suis toutefois amené à vous demander **un entretien** pour divers problèmes dont les lieutenants ou le chef de détention m'ont indiqué qu'ils relevaient exclusivement de votre compétence :

- réception de livres brochés
- abonnement au Club DIAL (que veut m'offrir un ami)
- demande de travail (lettre ci-jointe)
- télévision (lettre ci-jointe)

Vous remerciant d'avance pour cette audience,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER

François KORBER

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **suggestion d'intérêt général « arrivants »**

Madame la Directrice,

Bien souvent, les « usagers du service public » savent uniquement se plaindre et critiquer sans souligner les faits positifs.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de vous écrire pour vous dire combien j'ai apprécié les semaines passées au Q.S.G., avec un planning précis et des informations détaillées des intervenants du P.E.P. ou d'autres services. Alors que, bien souvent, dans les bâtiments « arrivants », on « tourne en rond » sans savoir quoi faire et sans aucune utilité.

J'ai particulièrement apprécié la gentillesse et l'efficacité d'un surveillant du P.E.P., - M. M'TIMA -, dès les premiers jours :

- le responsable des numéros de téléphone était absent…(vacances)
- nous étions tous très anxieux de passer au moins un coup de fil pour prévenir et contacter nos familles
- il a su prendre l'initiative d'une procédure simplifiée, en demandant à un lieutenant la possibilité de nous autoriser, au moins, un numéro, ce qui a été fait.

C'est peu de chose, mais en l'espèce, c'était particulièrement utile et important.

Je pense, simplement, qu'il serait utile d'afficher les horaires de la journée, très difficiles à mémoriser puisqu'ils varient entre les jours de la semaine, le samedi et le dimanche (ouverture / fermeture / repas).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER

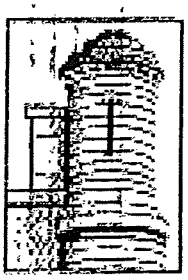

CENTRE DE DETENTION
DE MELUN

ΦΓΦΓΦ

PLANNING DU CIRCUIT ARRIVANTS

SEMAINE 1

Premier jour

-Accueil à la lingerie par le surveillant référent du quartier arrivants
- -Formalité d'écrou et recueil d'informations par le greffe.
- -Recueil du n°de téléphone de la personne à prévenir.
- -Formalités de réception du paquetage
- -Remise de la trousse hygiène arrivants (savon, shampoing, rasoir, papier toilette , etc.)
- -Remise du trousseau administratif (draps, couvertures, etc.)
- -Remise du bon de cantine arrivants

-Remise du livret arrivants

-Départ au quartier arrivants sans le paquetage

-12h00 : Distribution du repas en cellule

-14h15 : Accueil collectif , présentation de l'établissement par la Direction.

-14h45 : Début des entretiens (hébergement, service PEP, infirmerie)

-14h45 : Départ lingerie (début remise paquetage) ou infirmerie (UCSA) en coordination avec les différents services.

-18h25 : Réintégration des unités de vie

-18h50 : Distribution des repas

-19h40 : Fermeture des cellules

Deuxième jour
Suite et fin des acheminements du paquetage en cellule.
Suite des consultations à l'infirmerie (mouvement accompagné)
Constitution des fiches téléphoniques avec le secrétaire de détention
Suite des entretiens hébergement.
Suite des entretiens PEP

Troisième jour
Début des entretiens avec les travailleurs sociaux.

Quatrième jour
Suite des entretiens avec les travailleurs sociaux
Information collective cantine

SEMAINE 2

Présentation des différents services
Greffe
Comptabilité
Travail pénitentiaire
Education nationale
Sport
Activités socioculturelles
Associations (relais parent-enfant, Alcooliques Anonymes, visiteurs de prison…)

Formalisation du projet d'exécution de peine pour ceux qui le souhaitent

La présence des détenus arrivants est obligatoire lors des réunions de présentation des services de l'établissement :
-Greffe, comptabilité ,cantines, éducation nationale , sport , activités, travail pénitentiaire.
Votre présence est facultative lors des réunions de présentation des associations(visiteurs de prison, alcooliques anonymes, GENEPI etc …)

Il est demandé aux détenus souhaitant une information sur les associations d'assister à la totalité de la présentation.

François KORBER

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **demande de travail (exemple : écrivain public)**

Madame la Directrice,

Très occupé intellectuellement (cours d'espagnol, cours d'informatique, préparation d'un Doctorat en Droit, recherches d'emploi, etc...), je ne m'ennuie pas une seconde. Toutefois, je suis démuni de toutes ressources :

- j'ai besoin, comme tout le monde, d'argent pour me nourrir, cantiner, effectuer des versements volontaires aux parties civiles, téléphoner, etc.
- de la même manière, j'ai besoin d'argent pour assurer le financement de mes permissions de sortir
- tout ceci sans avoir à « mendier » de l'aide à l'extérieur auprès de mes ami(e) s ce qui m'est profondément désagréable et parfaitement humiliant.

J'ai expliqué tout cela aux divers responsables lors de mon arrivée et cela a été noté. J'ai proposé de faire le travail d' « écrivain public » qui existe dans de nombreux Établissements :

- courriers administratifs les plus divers
- remplissage des formulaires d'A.J. ou autres
- lettres de motivation et C.V. pour recherches d'emploi, etc...
- courriers aux avocats (préparation L.C., démarches diverses, etc...)

Je fais cela, très souvent, bénévolement depuis 11 ans. Tous les intervenants m'ont dit : « C'est vrai qu'il il y a un gros besoin. C'est une bonne idée. Nous allons y réfléchir ».

Il semble toutefois, - 4 mois après -, que la « réflexion » soit un peu longue car, en attendant, je crève de faim et manque de tout, y compris du nécessaire pour téléphoner à de nombreux employeurs potentiels.

Je suis donc amené à vous demander la création urgente de cet emploi qui pourrait fonctionner de la manière suivante :

- permanences quotidiennes dans la salle informatique en accès libre (salle 8, 2ème étage) dans des créneaux horaires à définir (une ou deux heures le matin et deux heures l'après-midi pour les travailleurs).
- travail en liaison avec un membre du S.PI.P. pour obtenir facilement (Internet) les adresses nécessaires : employeurs, juridictions, associations, avocats, etc....

Le S.P.I.P. est débordé et **ne peut pas** faire ces courriers. Les C.I.P. invitent tel ou tel détenu à écrire : association, organisme de logement, Douanes, etc.... Mais, dans la pratique, le malheureux doit souvent « se débrouiller », a fortiori s'il est étranger.

Si cette proposition ne vous convenait pas, je demande, en tout état de cause, d'extrême urgence, un emploi conforme à l'article D. 101 du Code de procédure pénale, c'est-à-dire « choisi en fonction de (mes) capacités physiques et intellectuelles, mais encore de l'influence que ce travail peut exercer sur les perspectives de (ma) réinsertion (et) l'existence de parties civiles à indemniser ».

Vous remerciant, d'avance, pour une réponse rapide de votre part,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER

copies :

M. Harischandra MARIMOUTOU - MOUTOUVIRIN, C.I.P.
M. Hervé VOLLOT, Capitaine, Chef de Détention
M. Vincent BURDY, lieutenant, responsable de l'Hébergement
M. Christophe COMPAROT, lieutenant, responsable du travail
Mme Pascale BRUSTON, Juge de l'Application des Peines

Pontault-Combault

Trois écrivains publics au service des habitants

LES DEMANDES d'aide pour rédiger du courrier ou écrire une lettre étaient si nombreuses que le centre social et culturel de Pontault-Combault a dû s'organiser. Il vient d'agrandir son équipe de bénévoles, en « recrutant » un troisième écrivain public au service des personnes qui en font la demande. « Le but est d'aider les gens qui ne savent pas bien lire et écrire à rédiger du courrier simple, comme une résiliation d'abonnement ou une lettre de réclamation, souligne Nadine Pelletier, la directrice du centre. Pour tout ce qui concerne des démarches très pointues, comme les déclarations de revenus, nous renvoyons nos visiteurs vers les organismes adéquats. » Toutes trois bénévoles, les écrivaines Yvonne, Marielle et Christine reçoivent leurs visiteurs sur rendez-vous et tentent de se rendre disponibles dans les 24 heures suivant l'appel de ces derniers. « Je suis une jeune retraitée, sourit Christine, alors j'ai du temps, que je suis contente de consacrer aux autres. »

En moyenne neuf visiteurs par semaine

Mercredi, Christine recevait Houria, 58 ans, venue pour résoudre un problème avec sa mutuelle. Finalement, une lettre ne sera pas nécessaire, la question est réglée en quelques coups de téléphone. « Même pour le téléphone, je suis contente qu'on m'aide, confie Houria. Parfois je ne trouve pas le bon mot ou je ne comprends pas exactement ce qu'on me demande, je suis rassurée de savoir qu'on m'aide ici. » Comme elle, ils sont nombreux à venir chercher une assistance auprès des bénévoles du centre social et culturel. « Il n'y a pas que des personnes d'origine étrangère qui nous sollicitent, poursuit Nadine Pelletier. Nous recevons aussi beaucoup de personnes âgées, souvent isolées et que l'administration impressionne. Ça les rassure qu'on les accompagne dans leurs démarches. » C'est pour faire face à une demande grandissante que Nadine Pelletier a choisi d'ajouter un écrivain public parmi les bénévoles. Depuis le début de l'année, les trois femmes ont déjà reçu en moyenne neuf visiteurs par semaine. En tout, près de quatre-vingts personnes avaient été aidées l'an passé.

MYRIAM LEVAIN

Renseignements au centre social et culturel : 01.60.28.51.01

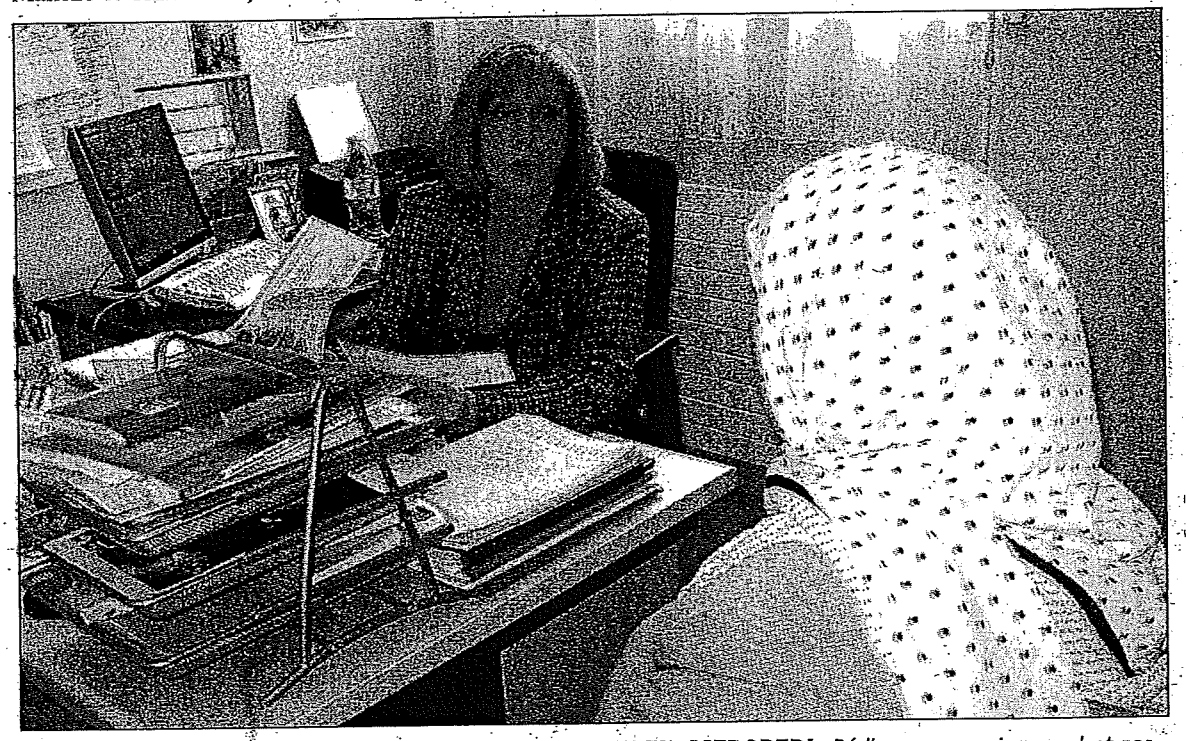

PONTAULT-COMBAULT, CENTRE SOCIAL ET CULTUREL, MERCREDI. *Rédiger un courrier, ce n'est pas facile pour ceux qui ne savent pas bien lire et écrire. Trois bénévoles leur apportent désormais une aide.* (LP/M.L.)

François KORBER

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **location de la télévision**

Madame la Directrice,

Comme vous le savez certainement, l'accès à la télévision est régi par deux systèmes dans la plupart des établissements pour peines :

- soit la location du poste à fonds perdus (pendant 2, 4, 5 ou 10 ans...)
- soit l'achat du poste, avec une quote-part modique pour : CANAL PLUS et les chaînes du satellite, ce qui est normal.

Détenu au C.D. de (63) RIOM en 2002 -2004, j'ai, tout naturellement, acheté mon poste pour la somme raisonnable de : 150, 92 euros, en payant une modeste quote-part. L'achat du poste est, depuis longtemps, amorti. C'est une simple question de bon sens et de bonne gestion.

Transféré en 2004 au C.D. de (28) CHÂTEAUDUN contre mon gré, j'ai découvert qu'existait seulement le système de location, à un tarif, d'ailleurs, prohibitif. Je suis tombé sur un cadre-adjoint borné qui m'a imposé de laisser mon poste à la fouille et de payer une location à plein tarif.

Finalement, la question s'est réglée après un entretien avec un Directeur plutôt ouvert et intelligent, après menace de saisir le Directeur de Cabinet de M. le Garde des Sceaux... Et je versais une très modeste quote-part pour le bénéfice de CANAL PLUS et des chaînes du satellite, ce qui , encore une fois, est tout a fait normal. J'ai, d'ailleurs, fait baisser l'ensemble des tarifs, - dans l'intérêt général -, après avoir obtenu, en 2006, en référé, devant le T.A. d'ORLÉANS, la production des comptes de l'Association locale, qui n'étaient pas très clairs.

Sur ce, je suis arrivé au C.D. de (77) MELUN après de très graves épreuves subies à FRESNES en mai-septembre 2007 :

1. grave alerte cardiaque en juin 2007
2. annonce brutale du décès tragique de ma « petite soeur » (sœur cadette), professeur de musique, à 50 ans.
3. épuisement général lié à la fatigue des transferts

Lors des entretiens d'arrivée avec un lieutenant (sauf erreur), j'ai soulevé la question de la récupération de mon poste, - placé d'office à la fouille -, ou de la gratuité de la location si l'Administration ne désirait pas que j'utilise ce poste, pour ne pas créer de différence avec les autres codétenus. Il devait se renseigner. Je n'ai pas eu de suite...

Démuni de toutes ressources (hormis de rares mandats que je déteste quémander et d'un mandat totalement inattendu de 300 euros en novembre dernier), je désire donc régler ce problème avec vous selon ce que vous estimerez convenable. Par exemple.

- remboursement des 114 euros payés « plein tarif » en octobre-novembre-décembre (3 fois X 38 euros). Ou gratuité pendant les mois à venir (en fonction de la seule quote-part que j'aurais dû payer)
- restitution de mon poste avec détermination d'une quote-part raisonnable. Ou utilisation des postes du C.D. de MELUN avec une quote-part raisonnable, etc...

Dans l'immédiat, je vous remercie de donner toutes instructions utiles à la comptabilité pour ne pas me débiter les 38 euros en janvier.

Et, vous remerciant d'avance pour la solution que vous pourrez apporter à ce petit problème,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER

MAISON CENTRALE DE RIOM

17 rue Soubrany

63200 RIOM

BON DE COMMANDE POUR UN TELEVISEUR

MARQUE : DAEWOO F 14 C4N

MONTANT : 150 € 92 (990,00 FRANCS)

NOM : **PRENOM :** **ECROU :**

- garantie 2 ans pièces et main d'œuvre
- prêt d'un téléviseur en cas de panne
- paiement sur la part disponible uniquement (aucun virement PL/ ne sera autorisé pour cet achat)
- cotisation mensuelle de 90 francs pour Canal + et Canal Satellite (en cas de non paiement des cotisations, le téléviseur sera remis à la fouille)
- en cas de transfert, le poste sera remis à la fouille ou à la famille ou cédé à l'association
- ancun prêt ou don entre détenu n'est autorisé
- l'acquéreur s'engage à payer sa redevance annuelle en cas de non exonération (800 francs environ, 122 € environ)

Riom, le

Lu et approuvé :

CONTRAT DE LOCATION

L'association Educative Socioculturelle Sportive et d'Aide aux Détenus (A.E.C.S.A.D)

et le nommé ... ...prénom ... ...

écrou ... ... cellule ... ...

* pour la location d'un téléviseur .
* pour la location d'un réfrigérateur .

selon les conditions suivantes :

Article 1 : les appareils sont loués pour une période d'un mois renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : le montant de la location est dû dès le jour de la location.

Article 3 : la location du mois à venir sera prélevée entre le 24 et le 31 du mois en cours. Passé ce délai, en cas de non-paiement, l'appareil sera retiré.

Article 4 : les dégradations volontaires du matériel seront à la charge du locataire.

Article5 : pour rompre le contrat, un courrier devra être adressé à la comptabilité avant le 25 du mois.

Date : ... ...

Le représentant de l'A.E.C.S.A.D.

l'intéressé
" lu et approuvé "

date de remise : du téléviseur : ... ...

du réfrigérateur : ... ...

* rayer la mention inutile.

François KORBER

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **copie du règlement intérieur**

Madame la Directrice,

Comme vous le savez, les NOTES de SERVICE sont souvent arrachées, et je me heurte parfois à des bizarreries invérifiables.

Pour être parfaitement informé, j'ai demandé le règlement intérieur à divers surveillants, ainsi qu'à la Bibliothèque, mais personne ne semble en posséder un exemplaire.

Je suis donc amené à vous demander de me faire remettre **une copie personnelle du règlement intérieur du C.D. de MELUN**, que je vous règlerai, bien entendu, le cas échéant, conformément à la loi.

Vous en remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER

François KORBER

MELUN, le lundi 31 décembre 2007

à **Madame Muriel GUEGUAN**
Directrice
Centre de Détention

77011 MELUN

objet : **copie de document administratif**

Madame la Directrice,

Pour les nécessités de ma défense, je désire obtenir une copie de la fiche de suivi d'une extraction médicale me concernant pour l'extraction du jeudi 22 novembre 2007 (circulaire NOR JUSK 044 0155 C du 18 novembre 2004).

Je règlerai, naturellement, au Trésor, le cas échéant, le coût de cette copie,

Et, vous en remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sentiments respectueux.

François KORBER